

Règlement

Taddé Sport Culture, association organisatrice des stages sportifs en partenariat avec UAC, s'engage avant tout à respecter les législations en vigueur correspondant à cette action.

Art.1 Condition de fonctionnement

Le stage est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans et fonctionne à la carte. Vous pouvez choisir d'inscrire votre enfant 5 demi-journées, ou un seul jour ou soit 5 jours du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Ce cahier des charges définit les objectifs que nous devons respecter pour le bien être et la sécurité de vos enfants.

- Respect de la réglementation du ministère des sports (encadrement et sécurité)
- Respect de la logique de découverte multisports (les enfants doivent participer à un maximum d'activités pendant la durée du stage sportif)
- Favoriser la mixité et le brassage des publics accueillis.
- Faciliter le développement de la pratique sportive.

Art.2 Programme des activités

Le stage propose des activités multisports ainsi que des sports de pleine nature. La liste des animations est susceptible d'être modifiée en fonction des conditions climatiques.

Art.3 Lieu de pratique

Le stage fonctionne sur les installations sportives du complexe sportif Pierre de Coubertin et sur les différents lieux dans la commune. L'UAC & Taddé Sport Culture les utilise dans l'état où elles ont été mises à sa disposition et ne peut être tenue pour responsable des accidents qui pourraient en résulter.

Art.4 Objectif des séances

Animations sportives ludiques. Pas d'entraînement pour la compétition, mais pratique d'activités à caractère d'initiation.

Art.5 Encadrement - Assurance

Les moniteurs sont diplômés d'état (Brevet d'état d'éducateur sportif ou équivalence). Encadrement : un moniteur pour environ 12-14 enfants.

Toutefois l'Union Athlétique Carpentras et Taddé Sport&Culture sont assurés à la Maif.

Art. 6 Les horaires à la journée :

A la journée de 08h00 à 18h00. L'accès au stage ne sera pas ouvert aux enfants au-delà de 10mn avant. Le 2ème cas de retard rencontré engendre l'exclusion définitive de l'enfant du stage.

Au-delà de 18h00, le responsable du stage et les intervenants n'ont plus le droit de garder les enfants. A partir de 18h01 Taddé Sport & Culture verra dans l'obligation de contacter les services compétents (agents de l'état) pour gérer les enfants restants sur le stage.

Horaires des arrivées et départ des enfants : matin 08h00-09h45 / Soir 16h30-18h05

Art.7 Les horaires à la demi-journée :

Pour la matinée l'accueil est à partir de 08h15 jusqu'à 09h30 et la fin est prévue à 12h00. Pour l'après-midi, l'accueil est à partir de 13h30 jusqu'à 14h00. La fin est prévue à 16h30. Les parents ont jusqu'à 18h00 pour venir récupérer les enfants.

Art.8 Inscription et coût

Tout dossier doit être complet pour valider l'inscription : certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive, ou décharge à signer le premier jour du stage.

Le coût de l'inscription est dû en sa totalité le premier jour du stage.

Aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription, même avec certificat médical.

Il n'est pas possible d'échanger les inscriptions même avec un membre de la même famille.

Pour une modification effectuée dans les 96h qui précèdent l'ouverture du stage, 30% de la somme est retenue par l'association.

Art.9 Durée et nombre de séances

Les séances multisports durent en moyenne 1h. Il y a 4 activités différentes dans une journée. Les groupes des enfants tournent sur l'ensemble des sports.

Les activités de pleine nature durent toute la journée ou la demi-journée.

Art.10 Tenue vestimentaire

Les enfants doivent être obligatoirement en tenue de sport. Les jupes sont interdites, ainsi que toute tenue gênant la pratique sportive (long tee-shirt.)

La casquette est interdite dans le gymnase et Dojo.

Art.11 Restauration

Chaque enfant doit prendre son pique-nique pour le midi. Une bouteille d'eau est obligatoire. Aucun pique-nique sera fourni par Taddé Sport&Culture. Pour tous les enfants inscrits à la journée et les après-midis, un goûter est offert.

Art.12 Accidents

En cas d'accident pendant le déroulement des activités, le responsable avertira les parents et pourra prendre toutes les mesures d'urgences nécessaires selon la gravité des faits (une demande d'autorisation est à remplir par les parents lors de l'inscription de l'enfant en cas d'accident non grave qui nécessite toutefois l'intervention des pompiers et/ou une intervention en milieu hospitalier).

Toutefois l'Union Athlétique Carpentras et Taddé Sport & Culture sont assurés à la MAIF.

Il est conseillé à chaque participant inscrit de souscrire une assurance individuelle accident.

Art. 13 Discipline

En cas d'incident et étant donné le nombre d'enfants présents sur le stage, nous ne pourrions recevoir des enfants perturbant le bon déroulement des activités.

Le responsable du stage sportif est autorisé, le cas échéant, à exclure sans remboursement les éléments perturbateurs après en avoir averti une fois les parents.

Art.14 : Hygiène

Pour les enfants de 3 à 5 ans, ils doivent être complètement propres (ils ne doivent plus porter de couche).

Tout enfant qui n'est pas complètement propre sera refusé au stage.

Art.15 Vélo

Pour cette activité, chaque enfant doit apporter son vélo personnel. Aucun prêt ne sera fait lors du stage. Nous avons un local pour stocker les vélos à la semaine. Chaque enfant doit amener son casque de protection. Tout enfant qui n'aura pas son casque, ne pourra pas participer à cette activité.

Art.16 Droit d'image

Chaque enfant est susceptible d'être photographié ou filmé lors du stage. Ces photos peuvent être utilisées sur le site internet de l'association, facebook et instagram.

Art.17 Modification Annulation Bienveillance

Nous sommes très compréhensifs suite au changement qu'il peut y avoir au dernier moment pour des problèmes d'organisation.

Nous fonctionnons à la confiance. Ainsi le paiement du stage se passe le premier jour. Nous prévoyons les éducateurs en fonction du nombre d'inscrits.

Si nous avons trop d'annulations de dernières minutes, nous ne pouvons plus payer nos éducateurs sportifs.

Nous serons contraints d'annuler le stage, même pour les enfants inscrits et présents.

Art.18 Fonctionnement pour annulation / Modification

Cas n°1 : enfant inscrit : lundi mardi et jeudi / remplacement du jeudi par vendredi ou rajout du vendredi. OK jusqu'au 1er jour du stage.

Cas n°2 : enfant inscrit : lundi mardi et jeudi / annulation du lundi et mardi. OK jusqu'à 7 jours avant le début du stage. Si l'information est transmise moins de 7 jours, la somme de 40% est retenue sur la somme annulée :

Exemple : enfant inscrit : lundi mardi et jeudi / annulation du lundi et mardi. 2 journées d'annulation = 36€ Il y aura donc 14€40 qui seront retenues par Taddé Sport & Culture.

Cas n°3 : enfant inscrit : lundi mardi et jeudi / aucune présence de l'enfant, sans motif d'excuse par la famille ou annulation moins de 7 jours avant le début du stage. Lors de la prochaine inscription de l'enfant, 15€ de dédommagement seront ajoutés à la somme finale.

Cas n°4 : Cas exceptionnel, sur présentation d'un certificat médical.

J'autorise mon fils à être photographié OUI NON

**Je valide en ligne , le règlement intérieur
pendant l'inscription de mon enfant**